

Plantes invasives : 140 personnes prêtes à lutter

Le Département de la gestion du territoire communique:

Parmi les espèces végétales introduites depuis la découverte du Nouveau Monde, certaines sont devenues invasives, soit se sont répandues au détriment des espèces indigènes. Elles posent aussi des problèmes en matière de santé publique (allergies), d'économie et d'environnement en général. Le Conseil fédéral a ainsi modifié en juin 2006 l'ordonnance sur la protection des végétaux afin de rendre la lutte contre l'ambrosie obligatoire. Cette espèce pose en effet de graves problèmes de santé pour les personnes allergiques à son pollen. Entre fin août et début septembre 2007, la section Nature du Service de la faune, des forêts et de la nature et l'Office phytosanitaire, en collaboration avec l'Office de la formation continue, ont mis sur pied un cours sur la question des plantes invasives. Deux cours supplémentaires seront organisés cette année, les 4 et 5 septembre 2008.

Destinés à sensibiliser les personnes qui sont confrontées au quotidien avec cette question et leur donner les outils pour agir, le cours organisé l'an dernier a rencontré un très bon écho puisque 140 personnes y ont participé. Relevons qu'en plus des cantonniers, des agents-nature, des gardes-faune et des gardes-forestiers, plus de la moitié des communes neuchâteloises ont délégué un collaborateur.

Quant à la lutte contre la berce du Caucase (ou berce géante), une nouvelle action concrète s'est tenue ce printemps à Couvet. A l'initiative de la commune, une équipe de requérants d'asile a éliminé quatre tonnes de cette plante importée du Caucase pouvant infliger de graves brûlures si sa sève entre au contact de la peau.

Fiche d'annonce disponible sur Internet

Enfin, l'Office phytosanitaire, en collaboration avec le SITN, a créé une page d'annonce sur son site Internet à l'adresse www.ne.ch/neophytes. Les personnes qui trouvent des plantes invasives ont désormais la possibilité d'en faire-part en remplissant les différentes rubriques de cette fiche d'annonce. Les données ainsi récoltées, après vérification, permettront de faire un bilan et une cartographie de la répartition des plantes invasives dans le canton de Neuchâtel et de mieux organiser la lutte. La question des plantes invasives reste donc toujours un sujet d'actualité dans le canton de Neuchâtel.

Pour de plus amples renseignements:

Yannick Storrer, collaboratrice scientifique au Service de la faune, des forêts et de la Nature, section Nature, tél. 032 889 79 03 ; Michel Horner, collaborateur scientifique à l'Office phytosanitaire, tél. 032 889 36 82.

Neuchâtel, le 2 juillet 2008